



Le service public,  
on l'aime, on le défend

le 11/05/2020

FSU de Nouvelle Aquitaine  
secretariat@nouvelle-aquitaine.fsu.fr  
0611468163

aux élu.es des collectivités territoriales,  
à Mesdames les rectrices académiques de  
Nouvelle-Aquitaine,  
à M. le Directeur Régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt  
à M. le Directeur Interrégionale de la mer Sud-  
Atlantique

Objet : déconfinement et retour des élèves en classe

Le Président de la République a fait le choix du 11 mai comme date de sortie du confinement. En dépit des recommandations du Comité scientifique, cette date a été imposée, faisant du retour des enfants en classe un levier de la reprise générale de l'activité dans le pays et mettant en balance la lutte contre le virus et la reprise à tout prix de l'activité économique. Alors que le 7 mai avait été annoncé par le Ministre comme date butoir pour la confirmation des conditions de la reprise, le doute domine aujourd'hui quant à la possibilité d'une reprise sereine et sécurisée dans un calendrier aussi contraint. Notre région est loin d'être épargnée par la pandémie et la découverte de plusieurs clusters ces derniers jour nous le démontre.

Tout particulièrement attachée au Service public d'éducation, la FSU a agi tout au long de cette crise sanitaire pour que l'École continue de jouer pleinement son rôle auprès des jeunes et de leurs familles mais nous avons aujourd'hui les plus sérieuses inquiétudes sur les conditions effectives de la reprise des activités scolaires, en premier lieu s'agissant de la santé et de la sécurité de tous, mais également concernant les conditions d'exercice auxquelles les personnels enseignants et non enseignants vont se trouver confrontés.

Un projet de protocole sanitaire de réouverture des établissements a ainsi été rendu public le 30 avril, puis le ministère a publié le 3 mai une version définitive qui n'a pas manqué de faire réagir la communauté éducative tant la volonté d'allègements quant aux règles de sécurité applicables à la réouverture des établissements était apparente, confirmant, en cela, la volonté de transiger avec l'impératif sanitaire, si bien qu'à ce jour, il n'a été proposé ni moyen particulier ni organisation d'un contrôle effectif d'application de ce protocole. La FSU exige que le protocole national fasse force de loi et qu'il ne soit admis sur le terrain ni dérogation ni accommodement.

La responsabilité ne se partage pas mais l'organisation de la reprise, quant à elle, doit être co-construite avec toutes les parties concernées en s'en donnant les moyens et sans précipitation dans un cadre cohérent et ce, malgré la communication désordonnée de notre ministère.

La FSU exige qu'avant la reprise des activités dans les établissements, qu'après les concertations régionales, académiques et départementales d'usage, les Conseils d'écoles, les C.A. des EPLE (en plus, le cas échéant, des Commissions hygiène et sécurité des lycées et collèges avec SEGPA) puissent se tenir en distanciel et s'exprimer sur le plan de déconfinement de l'établissement. Ensuite, il convient de demander à ce qu'une autorité de santé et/ou de sécurité valide la proposition des conseils. La responsabilité de la mise en œuvre des recommandations dans les locaux scolaires doit finalement incomber aux seules autorités académiques et collectivités ; il ne sera pas acceptable de faire porter cette responsabilité aux directeurs et directrices d'école ou aux gestionnaires des EPLE.

S'agissant des conditions d'exercice auxquelles tous les personnels se trouvent de fait confrontés, la FSU s'inquiète de la surcharge psychique et de travail imposée aux personnels pour tenir le calendrier tout en assumant l'accueil altéré des enfants. De plus, la FSU refuse que la réouverture des écoles et établissements scolaires conduise à l'obligation d'assurer télétravail et présentiel.

La FSU sera par ailleurs particulièrement vigilante à l'écoute par leur hiérarchie, au rôle et à la protection donnés à tous les agent.es non enseignant.es dont les agent.es territoriales .aux qui auront pour mission supplémentaire la désinfection du matériel et des locaux. Des personnels en nombre suffisant, une formation particulière, la prise en compte de la technicité des nouvelles procédures et des effets psychologiques et de fatigue sont indispensables pour mener à bien ces nouvelles opérations de nettoyage jusqu'à l'été et à la rentrée prochaine...

Pour ces raisons, une fois de plus, le calendrier imposé par le Ministère et confirmé par les rectrices de chaque académie ne nous paraît pas raisonnable et nous demandons, a minima, 1 semaine de pré-entrée dans chaque école et établissement avant d'accueillir du public. Au-delà, la FSU demande que les autorités académiques et les collectivités territoriales cessent toutes pressions pour accélérer ou augmenter l'envergure des ouvertures et que la rentrée effective des élèves se fasse bien plus progressivement que certaines collectivités l'ont préconisé par pure volonté d'affichage politique.

Enfin, la FSU insiste pour que le déconfinement pédagogique ne s'accompagne pas localement d'initiatives remettant en cause la professionnalité des agents, notamment en matière d'activités physiques et sportives scolaires. Après deux mois confinés, le besoin d'activité physique chez les enfants est important. La FSU estime que la discipline EPS doit jouer tout son rôle en répondant à cette nécessité et en proposant un enseignement adapté, respectant les conditions sanitaires. Pour autant, nous jugeons problématique le nouveau dispositif « Santé, Sport, Civisme, Culture » (2S2C) pour lequel il est prévu d'utiliser les moyens humains disponibles au sein des fédérations sportives, via les salarié.es des clubs sportifs locaux, pour prendre en charge une partie de la mise en place du retour à l'activité physique des élèves. Nous dénonçons cette possibilité qui porterait atteinte à la professionnalité des professeur.es des écoles et enseignant.es d'EPS et qui alimenterait la confusion entre l'enseignement de l'EPS et l'animation sportive type club, l'obligation scolaire et le volontariat, l'égalité scolaire et l'inégalité liée aux politiques sportives territoriales. Pour la FSU, il ne serait pas acceptable que sous couvert d'une organisation dans l'urgence soient installés dans le paysage des dispositifs qui vont à rebours des orientations qu'édicte lui-même le Ministère de l'Education nationale. La FSU vous demande donc de donner toute sa place à l'enseignement de l'EPS dans cette reprise. Les professeur.es des écoles, les professeur.es d'EPS sont concepteurs.trices de leur métier et seront force de

propositions, dans le cadre fixé par les autorités médicales et avec les aménagements pédagogiques nécessaires, pour enseigner l'EPS de façon adaptée au contexte.

Nous attirons également votre attention sur la situation des élèves à besoins éducatifs particuliers. D'une part, qu'en est-il de la passation du DELF pour les élèves allophones ? La FSU demande à ce que les candidat.es inscrit.es aux épreuves initialement prévues le 7 mai puissent obtenir en fin d'année leur diplôme grâce au contrôle continu. De même, la FSU demande à ce que le droit des EANA à bénéficier d'un appui UPE2A soit reconduit l'année prochaine. D'autre part, la FSU demande à ce qu'une vigilance toute particulière soit accordée à la protection des AESH, personnels pour lesquels les gestes barrières seront les moins applicables. Ces agent.es doivent disposer de tout l'équipement nécessaire à l'exercice de leurs missions en toute sécurité, y compris les manipulations. Sur ces points, une réponse et une communication claire doivent être données par les décideuses.eurs concerné.es.

En lieu et place d'une reprise précipitée parce que prématurée, et alors que le virus ne va vraisemblablement pas cesser de circuler, c'est au contraire à une préparation raisonnée qu'il faut s'attacher, afin de construire les conditions d'un retour le plus serein possible sur le plan sanitaire avec un sens restauré du rôle de l'École. C'est l'enjeu des investissements qu'il faut dès aujourd'hui envisager tant au niveau de l'organisation que des moyens humains et matériels pour être en mesure d'accueillir tous.les les élèves à la rentrée de septembre. L'exemple récent du collège de Chauvigny montre que, sans un vrai plan massif de dépistage sur l'ensemble des personnels agissant dans les établissements et plus généralement de la population suivant les recommandations de l'OMS, la reprise précoce ne sera pas sans conséquence sur l'évolution de la pandémie.

La FSU s'engage pour que les missions de service public de l'école soient assurées partout sur notre territoire mais elle ne transigera ni sur la sécurité ni sur les conditions d'exercice dans lesquelles cette reprise aura lieu.

Nous tenant à votre disposition pour tout échange sur ces dossiers, veuillez agréer l'expression de notre considération.

Pour la FSU Nouvelle-Aquitaine